

**Le Monde, 19 Septembre 2011**

**Aux Etats-Unis, la nouvelle régulation n'a pas écarté les risques d'une faillite bancaire**

Le 18 octobre devaient entrer en vigueur aux Etats-Unis les premières mesures de la "règle Volcker", du nom de son auteur - l'ex-président de la Réserve fédérale (Fed) Paul Volcker - incluse dans la loi de régulation financière dite Dodd-Frank paraphée le 21 juillet 2010 par le président Obama.

Moins contraignante que celle adoptée à l'époque de la Grande Dépression, cette règle impose aux banques une séparation entre activités de gestion des dépôts et du crédit et activités d'affaires. Elle est l'un des piliers de la nouvelle réglementation financière qui doit finir d'être mise en oeuvre d'ici au 21 juillet 2012.

Mais la "règle Volcker" devra attendre de longs mois avant d'être appliquée. Et la totalité des mesures prévues par le texte ne sera sans doute pas non plus finalisée à l'échéance prévue, en raison d'obstacles politiques et administratifs, mais aussi des interventions des lobbies financiers.

Mais les craintes d'un impact dramatique de la crise européenne sur le système financier américain et les difficultés des géants bancaires locaux - Citigroup et surtout Bank of America (BofA), qui vient d'annoncer 40 000 licenciements - ont relancé le débat sur l'efficacité de la régulation.

La loi Dodd-Frank visait à mieux maîtriser le "risque systémique" à trois niveaux : la "finance cachée" - les produits dits "hors bilan", "les titres de dérivés de dette (CDO, CDS...) ; les institutions financières ; les "consommateurs" boursiers - investisseurs et actionnaires. Pour Marco Avellaneda, partenaire du cabinet de conseil en risque financier Finance Concepts LLC et professeur à l'université de New York, "le volet le plus efficace de la loi concerne la protection des consommateurs, le moins réussi le secteur bancaire".

La transparence des activités des marchés "s'est améliorée", selon le professeur Avellaneda. La mise en place de chambres de compensation permet de "mieux couvrir le risque sur les produits dérivés" ; les nouvelles normes prudentielles diminuent les prises de risque inconsidérées. Surtout, "la loi a plus fait évoluer les mentalités qu'imposé des règles strictes. Le risque est mieux compris par les acteurs, la qualité du collatéral infiniment mieux maîtrisée", note-t-il. Beaucoup de produits financiers "pourris" ont disparu, et les financiers hésitent à utiliser les techniques de maquillage légal des bilans. "Les banques intelligentes anticipent : Goldman Sachs a fermé ses activités de trading en nom propre et nombre de ses opérations asiatiques "limites." "Enfin, conclut-il, "les banquiers prêtent toujours trop peu, mais lorsqu'ils le font, c'est de manière mieux encadrée".

**Lacunes**

En revanche, "la protection face au risque bancaire reste insuffisante", prévient-il. Les grands établissements "gardent de gros trous dans leur bilan" et agissent comme si le passé n'avait pas existé. "Pour échapper à la contrainte de séparer activités commerciales et d'affaires, les banques créent des "hedge funds". Or la régulation de ces fonds par la loi Dodd-Frank n'est pas assez contraignante."

Les lacunes de la régulation ont récemment été au coeur d'un article remarqué de Simon Johnson, ancien chef économiste du Fonds monétaire international, aujourd'hui professeur de gestion financière au MIT de Boston, pour qui le Conseil de supervision de la stabilité financière (FSOC), l'agence publique créée par la loi de régulation, a "très peu fait" pour mieux protéger l'économie des errements potentiels du secteur bancaire.

Le FSOC, précise-t-il, ne dit pas comment éviter que des fusions ne créent de nouveaux mastodontes bancaires, too big to fail ("trop gros pour sombrer"). Faut-il imposer un démantèlement de BofA, dont personne "ne peut imaginer que la faillite resterait sans conséquence systémique" ?

Paradoxalement, alors que la crise a révélé les risques induits par l'effondrement de géants financiers, la taille des grands établissements s'est accrue depuis ! Pourquoi ne pas lier le niveau de capitalisation requis à la taille des banques ?, demande M. Johnson. Selon lui, "l'idée, imposée par la loi Dodd-Frank", que la faillite d'un grand établissement ne puisse plus coûter un sou au contribuable "est loin d'être prouvée. Elle est même sans doute inexacte".

Sylvain Cypel

© Le Monde